

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLEUVEN  
DU 4 OCTOBRE 2011 A 20H30

Réunion présidée par : Jean LOAEC, Maire.

Présents : ARZUR Yvon, AUMONT Christiane, BIGOT Luc, CARRER Virginie, GARNIER Pascal, GOURVES Muriel, HERLEDAN Thierry, LIDEC Bernard, LOPEZ José, MAGOT Monique, NUNES Violaine, RIVIERE Christian, TAILLARD Anne.

Excusés : CHAUMET Catherine, FOURNIER Nicole, GOURET Colette, KERNEVEZ Jean-Charles, NICOLAZO Jean-Loïc.

Secrétaire de séance : HERLEDAN Thierry.

-----

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 4 JUILLET 2011

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE L'ODET

M. le Maire rappelle que le SCoT est composé des éléments suivants :

- Un rapport de présentation composé d'une introduction, d'un diagnostic, d'un état initial de l'environnement, d'une articulation du schéma avec les autres documents, de l'explication des choix, de l'évaluation environnementale, des indicateurs de suivi et d'évaluation et d'un résumé non technique
- Un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) fixant les objectifs des politiques publiques en matière d'habitat, de développement économique, de déplacements et transports, d'équipements structurants.
- Un document d'orientations et d'objectifs (DOO), qui est un document prescriptif pour l'organisation de l'espace, les grands équilibres entre espaces urbains à urbaniser et espaces agricoles ou forestiers, les équilibres entre l'urbanisation et la création de desserte en transports collectifs, la structuration de l'équipement commercial, les objectifs de protection des paysages, la localisation possible des espaces et sites naturels à protéger, la définition des grands équipements et services...

Les fils conducteurs du SCoT se résument en trois principaux :

- Diminuer la consommation foncière de 30 % (notamment pour préserver les espaces agricoles)
- Protéger l'environnement et le cadre de vie (trame verte et bleue, urbanisme durable, paysages...)
- Développer le territoire (développement économique et touristique, accueil d'une nouvelle population).

Les éléments importants du SCoT sont :

L'armature urbaine s'appuie sur 20 pôles de dimensions diverses : une ville centre (Quimper), des pôles urbains structurants (dont Fouesnant), des pôles spécifiques (dont Bénodet, La Forêt Fouesnant), des pôles de proximité (dont les autres communes du Pays Fouesnantais). Cette organisation permet de répartir au mieux le développement démographique et économique tout en assurant aux habitants une accessibilité aux différents services quotidiens.

Sur l'ensemble du territoire du SCoT, la consommation foncière pour l'habitat va passer de 90 à 60 hectares par an. En Pays Fouesnantais, cela représentera une consommation foncière moyenne de 23 hectares par an, sur la base de la construction de 320 logements nouveaux. Une nouvelle façon de penser l'habitat et l'urbanisation est préconisée. La densité de l'habitat sera renforcée : une moyenne de 14 logements par hectare en Pays Fouesnantais est prescrite (12 logements pour Pleuven). La taille moyenne des terrains diminuera alors sensiblement par rapport à la période passée. Ceci se déclinera différemment selon les communes et les opérations d'habitat (groupé, petit collectif, maison individuelle sur lot libre, etc.). 5 à 10 % des nouveaux logements à Pleuven seront fléchés pour le locatif social.

L'urbanisation sera plus concentrée et se fera en extension des secteurs déjà urbanisés et en priorité dans les secteurs desservis par les transports collectifs existants (ou à créer) ou proches des équipements et services.

Pour le développement économique des 15 prochaines années, priorité affirmée dans le document, plus de 400 hectares pourront être aménagés ou réservés pour les zones d'activités du Pays Fouesnantais, de Quimper Communauté et du Pays Glazik. Les secteurs de développement économique identifiés au niveau du Pays Fouesnantais sont ceux de Troyalac'h à St-Evarzec (secteur de développement économique d'intérêt majeur), La Grande Halte à La forêt Fouesnant, Kerambri à Fouesnant, Park C'Hastel et les secteurs de Kerorié et Kerliverien à l'intersection de Fouesnant, Bénodet et Pleuven (secteurs de développement économique importants).

Le SCoT comporte également des prescriptions dans le domaine de l'urbanisme commercial. A terme, les nouveaux commerces de moins de 400 m<sup>2</sup> seront construits uniquement dans le centre-ville ou le centre-bourg. Par contre, les équipements commerciaux de plus de 1 000 m<sup>2</sup> pourront se trouver soit dans le centre-ville ou le centre-bourg soit dans les « zones d'aménagement commerciales » (Pen Hoat Salaün à Pleuven).

Au niveau environnemental, le SCoT comporte une carte de la « trame verte et bleue ». Cette trame est un outil qui vise à protéger la biodiversité, en préservant et restaurant les continuités écologiques. Elle est composée d'espaces naturels protégés mais aussi de secteurs de « nature ordinaire ». Les espèces rares sont concernées par cette trame verte et bleue mais aussi et surtout la faune et la flore ordinaire des prairies ou des bords des ruisseaux. La trame verte et bleue ne sera pas urbanisable, sauf exceptions (bâtiments agricoles, équipements publics...).

Calendrier prévisionnel

Juillet à octobre 2011 : Transmission pour avis aux 20 communes, aux 3 communautés de communes et d'agglomération, aux personnes publiques associées.

Novembre – décembre 2011 : Enquête publique.

Janvier 2012 : Remise du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur. Prise en compte des avis et remarques (modification des documents du SCoT).

Printemps 2012 : Approbation du SCoT.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner un avis favorable sur le projet du SCoT de l'Odet, étant rappelé que tous les conseillers ont précédemment reçu un dossier complet et une invitation à la réunion de présentation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ EMET UN AVIS FAVORABLE au projet de SCoT tel que présenté ci-dessus.

#### TRAVAUX D'EFFACEMENT DU RESEAU TELEPHONIQUE A MOULIN DU PONT – ATTRIBUTION DU MARCHÉ

M. LOAEC présente à l'Assemblée les deux offres reçues suite à la consultation lancée pour les travaux d'effacement du réseau téléphonique à Moulin du Pont.

L'entreprise ALLEZ et Cie, d'ERQUY (22) a présenté l'offre la moins-disante, pour 19 196.16 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ ATTRIBUE le marché d'effacement du réseau téléphonique à l'entreprise ALLEZ, pour un montant de 19 196.16 € TTC.
- ◆ AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces du marché.

#### AVENANT A LA CONVENTION AGENCE POSTALE

M. le Maire présente l'avenant proposé par La Poste, modifiant la convention Agence Postale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ APPROUVE les termes de l'avenant à l'agence postale tel que joint en annexe.
- ◆ AUTORISE le Maire à signer cet avenant.

#### CESSION DE TERRAIN A LA COMMUNE - ALLEE VIBERT

La cession gratuite par Mme CUZARD d'une partie de la parcelle cadastrée section D, n° 534, permettra de résoudre le problème de ruissellement des eaux pluviales dans ce secteur, et d'améliorer l'emplacement de l'abribus. De plus, la ruine présente sur cette parcelle pourra être détruite.

En contrepartie, la Commune réalisera un muret de séparation et les travaux de bitumage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ DONNE SON ACCORD à la cession gratuite à la Commune d'une partie de la parcelle cadastrée D534, tel que précisé sur le document d'arpentage joint, en contrepartie des travaux précisés ci-dessus.
- ◆ AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

#### QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

##### Réforme de la fiscalité de l'aménagement

Cette question sera étudiée en Commission des Finances et votée au prochain Conseil.

##### ALSH : tarifs modulés

Une nouvelle grille de tarifs en fonction des ressources, sera soumise au vote pour une mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Une seule facturation sera proposée pour tous les services périscolaires/accueil de loisirs.

##### Travaux de bâtiments

Christian RIVIERE informe les conseillers que des devis ont été sollicités pour des travaux sur la charpente de l'église. Les portes ont été réparées et la peinture sera effectuée par l'entreprise « Objectif Emploi ».

Les portes et les fenêtres de la chaumière seront également repeintes.

##### Repas des Anciens

Il aura lieu le 23 octobre, sur le thème du Pays Basque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h05.

Le compte-rendu de la séance a été affiché en mairie le 6 octobre 2011.

Le Maire,

Jean LOAEC.

